



# CONSEIL MUNICIPAL

## Commune de Saint Paul le Jeune



**SÉANCE du jeudi 13 Février 2025**

**Procès-verbal N°34/02/2025**

Le 19 décembre 2024, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul le Jeune se sont réunis à 20h30 à la mairie de la commune de Saint Paul le Jeune, sur la convocation qui leur a été adressée par M Thierry Bruyère-Isnard maire, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS (8) :** AMBROSINO ERIC, ANTONIOTTI DANIELE, BERNARD JULIEN, BRUYERE-IsnARD THIERRY, DUSAUTOIR JOANNE, LAURANT THIERRY, MARGOTTON MAGALIE, RIO JEAN-LUC.

**Absents excusés (3) :** NOEMIE BLANCHART-DABROWSKY, JEAN BRUNDO, NATHALIE SERAIDARIAN.

**Procurations (4) :** SOLIGNAC MICHELLE A JOANNE DUSAUTOIR, CHALVET CATHY à JULIEN BERNARD, DAVID DELORME à JEAN-LUC RIO, MURIEL RODIER à MAGALIE MARGOTTON.

La séance s'est tenue en présence du public et en Visio en direct sur la page Facebook de la mairie

Monsieur Le Maire fait l'appel des membres présents, le nombre de membres présents est de 8, le conseil municipal peut siéger valablement. Il précise qu'il y a des procurations (4 procurations).

**Secrétaire de séance :** M. LAURANT THIERRY

### 1- Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose l'adoption de l'ordre du jour

Contre	Abstention	Pour
0	0	12

### 2- Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 06 décembre 2024

Contre	Abstention	Pour
0	0	12

### 3- Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2024

Contre	Abstention	Pour
0	0	12

### 4- Vote du compte Administratif 2024 Budget général de la Commune

Mr le Maire, sur la base des documents distribués aux membres du conseil municipal et qui ont déjà été examinés en commission de travail, fait état des recettes et des dépenses effectuées pour l'année 2024.

Il attire l'attention du conseil municipal sur la nécessité de maîtriser les dépenses de fonctionnement afin de dégager un excédent plus important. C'est ce qui a été encore fait cette année. Les charges de personnels ont été stabilisées suite à une restructuration des services de secrétariat et de médiathèque.

Notre budget prévisionnel en ce qui concerne le fonctionnement a été exécuté à hauteur de 76% (72% en 2023). Des recettes de fonctionnement en diminution en lien avec l'excédent de fonctionnement reporté de l'année précédente. On peut noter qu'une gestion stricte et économe nous permet cette année de dégager un excédent de fonctionnement beaucoup plus important. Celui-ci sera reporté au compte 002.

En 2023 ce report était de 182189,89 euros - En 2024 ce report sera de 264 984,76 euros.

Il est important de noter que nous continuons à avoir un équilibre budgétaire satisfaisant et de maîtriser ainsi nos dépenses de fonctionnement.



En 2020, notre ration de désendettement en année de Caf brute était de 17.

- Pour 2021, ce ratio passe à 4,78
- Pour 2022, ce ratio passe à 4,34
- Pour 2023, ce ratio passe à 5,14
- Pour 2024, ce ratio passe à 4,84

Ce qui est très satisfaisant compte tenu du fait que nous avons fait cette année des investissements concernant l'aménagement du cœur du village en autre. Les débats étant clos. Monsieur le Maire quitte la salle afin de procéder comme il se doit aux votes nécessaires. Le nombre de votants passe à 11.

Mme Dusautoir propose d'approuver le compte administratif 2024 et considérant l'excédent de fonctionnement, propose d'affecter :

- la somme de 42 261,31 euros au compte 1068 investissement en dépense
- la somme de 53 301,31 euros au compte 001 déficit d'investissement reporté
- la somme de 264 984,76 euros au compte 002 excédent de fonctionnement reporté

Contre	Abstention	Pour
0	0	11

#### 5- Vote du Compte Administratif 2024 Budget Eau et Assainissement

Mr le Maire sur la base des documents distribués aux membres du conseil municipal et qui ont déjà été examinés en commission de travail, fait état des recettes et des dépenses effectuées pour l'année 2024.

Il rappelle que le budget annexe de l'eau est à caractère commercial et de ce fait, il est basé uniquement sur les recettes perçues par la vente d'eau potable aux habitants. Le bon fonctionnement de notre réseau et son entretien régulier ne nécessitent pas une augmentation du prix de l'abonnement et du M<sup>3</sup>.

Une partie des dépenses d'investissement seront reportées sur 2025 et c'est la raison pour laquelle, il y a un excédent d'investissement reporté de 255 646,98. Cela correspond en partie à :

- la révision du schéma d'assainissement et du réseau d'eau potable
- la réfection et entretien de la pise du CHAMPVAL conduisant aux différents captages

Les débats sont clos. Mr le Maire quitte la salle afin de procéder comme il se doit aux votes nécessaires. Le nombre de votants passe à 11.

Mme Dusautoir propose d'approuver le compte administratif 2024 et considérant l'excédent de fonctionnement, propose d'affecter :

- la somme de 255 646,98 euros au compte 001 excédent d'investissement
- la somme de 30 657,22 euros au compte 002 excédent de fonctionnement reporté

Contre	Abstention	Pour
0	0	11

#### 6- Vote du compte Administratif 2024 Budget médiathèque

Il s'agit d'un compte administratif relativement simple avec aucune dépense d'investissement. Les recettes sont une subvention qui provient du budget communal. Le maire précise que la médiathèque a été réorganisée, Aurélie CHAMARD assure désormais une partie de son temps de travail avec une équipe de bénévoles en partie renouvelée.

Une médiathèque dynamique qui propose des activités multiples et variées avec une réorganisation des espaces. Bravo à tous. Les travaux d'éclairage ont permis d'améliorer les conditions de lecture au sein de la Médiathèque.

Les débats sont clos. Mr le Maire quitte la salle afin de procéder comme il se doit aux votes nécessaires. Le nombre de votants passe à 11.

Mme Dusautoir propose d'approuver le compte administratif 2024 et considérant l'excédent de fonctionnement, propose d'affecter :

- la somme de 4 414,05 euros au compte 002 excédent de fonctionnement reporté

Contre	Abstention	Pour
0	0	11

## 7- Délibération pour la prise en charge des dépenses d'investissement 2025 avant le vote du budget primitif de l'eau/assainissement et de la commune

Préalablement au vote du budget primitif 2025, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2024.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2025, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2024 (Chapitre 20- 21- 23).

À savoir :

**-Budget communal pour un montant de 150 888 euros**

<u>Contre</u>	<u>Abstention</u>	<u>Pour</u>
<u>0</u>	<u>0</u>	<u>12</u>

**-Budget eau et assainissement pour un montant de 116 669 euros**

<u>Contre</u>	<u>Abstention</u>	<u>Pour</u>
<u>0</u>	<u>0</u>	<u>12</u>

## 8- Débat sur les orientations budgétaires pour 2025

Monsieur le Maire souhaite que l'on débâte des différents projets qui seront à prendre en compte dans l'élaboration du budget 2025.

- Le skate-park avec une subvention du Département déjà obtenue
- La réfection de la route de Sauvas (Passage à gué) et route SOUCHEREDE/BAUMARELLE avec une subvention du Département déjà obtenue
- La réfection du toit du cabanon des chasseurs (propriété communale) subvention demandée au Département
- La construction du Cabinet médical. Subventions demandées. A ce jour, une subvention obtenue de la Région de 250 000 euros
- Installation photovoltaïque sur le toit de la médiathèque (36KVW)
- Raccordement électrique de la nouvelle borne camping- car
- Petite extension du réseau d'assainissement face au quartier de Larnas (début route du lavoir de Sauvas)
- Schéma directeur de l'eau et de l'assainissement
- Piste du CHAMPVAL (entretien et débroussaillage dans le cadre des OLD)
- Suite à donner au diagnostic thermique des logements communaux de la rue du Lt Crégut
- Eclairage jardin Elie Vedel
- Travaux école
- Travaux cimetière

Une demande subvention sera faite pour la réfection de l'impasse des Escurzines à Sauvas. Cette demande sera précisée au cours du prochain conseil municipal.

## 9- ABC de la biodiversité, le plan d'action communal

Monsieur le Maire précise qu'au cours du dernier conseil municipal nous avons discuté de la finalisation de l'ABC de la Biodiversité. Un projet qui a débuté en 2019 et qui a réuni de nombreux partenaires associatifs, des scientifiques ainsi que le Parc National des Cévennes.

Le conseil municipal avait fait des remarques qui ont été reprises au cours d'une réunion de travail. Des modifications ont été apportées afin que le document soit plus consensuel et que certaines préconisations ne soient pas des contraintes qui se rajoutent aux réglementations en vigueur.

Le conseil municipal salue le travail remarquable qui a été accompli ainsi que Magalie MARGOTTON qui a piloté le groupe de travail. L'ABC de la Biodiversité sera consultable en ligne mais également sous une version « papier » disponible à la médiathèque André Brahic de Saint Paul le Jeune.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le plan d'action dans le cadre de l'ABC de la biodiversité.

<u>Contre</u>	<u>Abstention</u>	<u>Pour</u>
0	0	12

## 10 - Informations diverses

Monsieur le Maire indique qu'il a écrit au Directeur Académique de l'Ardèche et à Fabrice Brun député de l'Ardèche pour manifester son inquiétude à propos du non-remplacement des professeurs des écoles en d'absence pour maladie. Une absence d'une semaine n'a donné lieu à aucun remplacement. C'est la première fois que cela se produit.

La séance est levée à 22h45

La parole est donnée à la salle et aux questions par internet :

Un habitant indique que certains éclairages publics ne fonctionnent pas depuis un certain temps. Monsieur le Maire précise qu'effectivement certaines lampes ne fonctionnent toujours pas malgré le signalement effectué auprès du SDE07. Il va relancer le SDE07.

Cette personne signale également que des déchets verts sont « vidés » sur des propriétés privées sans autorisation. Il regrette que la zone de dépôts des déchets sur la commune ne fonctionne plus. Monsieur le Maire précise que c'est de la compétence du SICTOBA de mettre en place des déchetteries sur le territoire. A SAINT-PAUL-LE-JEUNE la tentative de mettre en place une zone de stockage avec broyage par une entreprise a échoué.

Le Maire

THIERRY BRUYÈRE-ISNARD



Le Secrétaire de séance

THIERRY LAURANT

